



CC du Pays de Meslay-Grez (Siren : 245300223)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Meslay-du-Maine
Arrondissement	Château-Gontier
Département	Mayenne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/2000
Date d'effet	26/12/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Bernard BOIZARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 voie de la Guiterrière
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	53170 MESLAY DU MAINE
Téléphone	02 43 64 45
Fax	02 43 98 75 52
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 341
-----------------------------	--------

Densité moyenne	33,70
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 22

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
53	Arquenay (215300096)	656
53	Bannes (215300195)	126
53	Bazougers (215300252)	1 132
53	Beaumont-Pied-de-Boeuf (215300278)	190
53	Bouère (215300369)	1 121
53	Chémeré-le-Roi (215300674)	417
53	Cossé-en-Champagne (215300765)	325
53	Grez-en-Bouère (215301102)	1 036
53	La Bazouge-de-Chemeré (215300229)	524
53	La Cropte (215300872)	220
53	Le Bignon-du-Maine (215300302)	343
53	Le Buret (215300468)	312
53	Maisoncelles-du-Maine (215301433)	533
53	Meslay-du-Maine (215301524)	2 973
53	Préaux (215301847)	174
53	Ruillé-Froid-Fonds (215301938)	574
53	Saint-Brice (215302035)	539
53	Saint-Charles-la-Forêt (215302068)	218
53	Saint-Denis-du-Maine (215302126)	447
53	Saint-Loup-du-Dorat (215302332)	386
53	Val-du-Maine (200063675)	938
53	Villiers-Charlemagne (215302738)	1 157

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>La communauté de communes gère l'assainissement collectif sur les communes de Beaumont Pied de Boeuf ,St Brice et St Loup du Dorat , dans le cadre d' un budget annexe d'assainissement collectif , équilibré en recettes et dépenses propres.</i> - Assainissement non collectif <i>Gestion d'un service public d'assainissement non collectif. Dans le domaine de l'assainissement non collectif: la communauté de communes assure la vérification des installations individuelles, la conformité des projets à l'exclusion des pouvoirs de police administrative qui s'y rattachent , elle n'assure pas la mise aux normes.</i>

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Déchets Ménagers: Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et organisation du tri sélectif par la mise en place des containers.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Autres actions environnementales

Actions de sensibilisation et d'éducation: Sur la connaissance, la protection, et la mise en valeur de l'environnement (à l'exception de l'eau, de l'assainissement et du patrimoine).

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

- Activités sanitaires

- Action sociale

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, créative, agricole et agroalimentaire.

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, créative, agricole et agroalimentaire

Politique des zones d'activité économique et soutien des activités économiques d'intérêt communautaire : Les zones d'activités nouvelles de plus d'un hectare. L'extension ou l'aménagement des zones existantes : aménagement, entretien et gestion d'activités d'intérêt communautaire et des bâtiments communautaires s'y trouvant. Sont déclarées d'intérêt communautaire les périmètres des zones d'activités économiques retenus suivant les documents annexés aux présents statuts: *Annexe 1: Commune de Meslay-du-Maine *Annexe 2: Commune d'Arquenay *Annexe 3: Commune de Bazougers *Annexe 4: Commune de Ballée *Annexe 5: Commune de Saint Loup du Dorat *Annexe 6: Commune de Villiers Charlemagne *Annexe 7: Commune de Grez-en-Bouère- La promenade *Annexe 8: Commune de Grez-en-Bouère-Route de sablé *Annexe 9: Commune de Grez-en-Bouère-Stade *Annexe 10: Commune de Bouère

La création, l'extension et la gestion et/ou la réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal ou tertiaire destinés à l'entreprise ou, afin de les mettre à la disposition d'une entreprise par location, crédit-bail immobilier ou vente en l'état de futur achèvement. La communauté de communes est compétente pour étudier et coordonner toute action contribuant au développement des activités économiques et à l'accueil de nouvelles activités sur son territoire, et en particulier : .Concourir à des démarches de promotion et de développement des activités économique sur son territoire. . Apporter son soutien particulier aux démarches collectives de qualité .Assister les entreprises et les créateurs d'activités économiques dans leur démarche de création ou de développement. Soutien à Mayenne Initiative. Soutien au club des Entreprises

Ne présentent pas d'intérêt communautaire: Les zones ne constituant pas une unité cohérente. Les zones de moins d'un hectare Les zones commerciales des centre-bourg. Les locaux à destination des artisans -commerçants situés en centre-bourg et sur les zones d'activités communales.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Les équipements culturels: Création, aménagement et gestion d'équipements à vocation culturelle d'intérêt communautaire excluant les équipements spécifiques aux communes. Est d'intérêt communautaire, la Médiathèque intercommunale située à Grez-en-Bouère. Sera d'intérêt communautaire, avec transfert de charges, la Médiathèque intercommunale située à Meslay du Maine

- Les équipements sportifs : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

L'action culturelle: La communauté de communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et le développement des activités culturelles sur son territoire. Sont d'intérêt communautaire : * Les manifestations susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble des habitants de la communauté de communes du pays de Meslay-Grez et qui sont organisées soit par la communauté de communes, soit par des tiers avec un soutien financier de la communauté de communes ou avec mise à disposition gratuite des moyens logistiques de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez. * L'école de musique intercommunale * La mise à disposition de professeurs de musique de l'école Intercommunale pour la direction des Harmonies (Meslay du Maine, Grez en Bouère) du territoire. * Le soutien financier à la Note Bleue (Association des Parents d'élèves de l'école de Musique). * La participation financière à l'intervention de l'association Départementale du Développement de la Musique et de la Danse dans les écoles primaires publiques et privées de la communauté de communes. * La communauté de commune définit, coordonne, organise et gère le service

public de la lecture publique sur son territoire en mettent en oeuvre: . La gestion des bibliothèques, points lecture et dépôt de livres intégrés dans le réseau Départemental de la lecture publiques. . La gestion 2 médiathèques intercommunale tête de réseau (celle de Grez en Bouère et celle qui sera construite à Meslay du Maine). . L'animation du réseau des bénévoles. . La programmation et la mise en oeuvre d'animations lecture intercommunales annuelles (lire en fêtes...) En s'appuyant sur le réseau des bénévoles et en partenariat avec le communes des sièges des bibliothèque, points lecture ou dépôts de livres . .

- Activités sportives

L'actions sportifs : La communauté de communes est compétente pour mener toute étude concernant l'organisation et le développement des activités sportives sur le territoire. Gestion et mise à disposition des éducateurs sportifs auprès des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires sur le temps scolaire ou pour des activités extrascolaires. Transport à la piscine et au plan d'eau pour les écoles primaires dans le cadre de l'apprentissage des pratiques de la voile et de la natation , sur le temps scolaire et plus généralement , vers les équipements cultutrels ou sportifs repris dans l'intérêt communautaire. Soutien aux associations des collèges et organismes d'intérêt communautaire dans le domaine scolaire . Soutien à l'encadrement technique des associations sportives ayant leur siège sur le territoire de la communauté de communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

La communauté de communes mène toute étude concourant à l'aménagement de l'espace communautaire , notamment par la mise en oeuvre d'études et d'actions contractuelles avec l'Etat , la Région ou le département.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Etude, élaboration, approbation, revision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plans locaux d'urbanisme en tenant lieu et des cartes communales.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- Etudes et programmation

La réalisation de toutes études et analyses générales liées au logement et à l'habitat intéressant l'ensemble du territoire communautaire

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

La communauté de communes prends la compétence générale de la voirie sur la voirie d'intérêt communautaire.La compétence transférée à la communauté de communes comprend la création , l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et s'entend avec transfert des charges annuelles nouvelles d'investissement et de fonctionnement .

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Développement du tourisme sur le territoire de la communauté : Etudes , promotion, développement, aménagement, entretien et gestion des équipements existants d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire:

*La base de loisirs intercommunale de la Chesnaie *Le Swin golf intercommunal de la Chesnaie . *Les chalets intercommunaux situés sur le territoire d'Arquenay, le Bignon du Maine et le site de la Chenaie. * Le camping intercommunal situé à Villiers-Charlemagne . *Le village Vacances Nature et jardin intercommunal situé à Bouère. *Le Moulin Cavier intercommunal situé à Grez-en-Bouère. *La salle d'animation intercommunale située à Maisonnelles du Maine.

La communauté de communes assurera la promotion et la coordination des chemins de randonnée recensés au topoguide 2006 en liaison avec les communes et les associations des randonneurs . Les communes auront la compétence générale des chemins de randonnées enherbés non goudronnés recensés au topoguide 2006 . Elles en assureront donc l'entretien vertical et l'entretien horizontal. La communauté de communes apportera un fonds de concours annuel aux communes à raison de 100? du km. Seront poursuivies les actions déjà engagés par la communauté de communes de Grez-en-Bouère sur le territoire de la forêt de Bellebranche. Opérations touristiques d'intérêt communautaire: Opération touristiques d'intérêt communautaire: *Actions de développement touristique par un soutien financier au pôle touristique du sud Mayenne (qui participe à l'information et à la promotion touristique du territoire communautaire) ainsi que par un soutien financier à l'Office de Tourisme du pays de Meslay-Grez : la communauté de communes constituera le support institutionnel de l'OTSI. * Mise en oeuvre d'initiatives tendant à favoriser le développement touristique par des actions

communautaires de promotion des sites touristiques.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Programme local de l'habitat : Réflexion générale sur le développement de l'habitat. Programme de la construction des logements sociaux sur le territoire.

- Politique du logement social

Politique de logement social: En cas de défaillance des organismes de logements sociaux , la communauté de communes pourra construire des logements neufs dans les mêmes conditions que celles des bailleurs sociaux.

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

à réaliser dans le cadre des politiques étatiques , régionales, départementale ou européennes

- Amélioration du parc immobilier bâti

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- NTIC (Internet, câble...)

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
53	SM de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS) (200087419)	SM fermé	110 427
53	Syndicat de bassin de la Taude (200079499)	SM fermé	75 599
44	SM d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire (MEGALIS)	SM ouvert	2 257 275
53	SMF des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette (JAVO) (200087401)	SM fermé	160 020
53	Syndicat de bassin de l'Erve (200077667)	SM fermé	42 505
53	Syndicat de bassin de l'Ovette (200077626)	SM fermé	160 020
72	SM du bassin de la Basse vallée de l'Erve et du Treulon (200082295)	SM fermé	18 656
53	Mayenne Très Haut Débit (200061778)	SM ouvert	317 742
53	Syndicat de bassin de la Vaige (200077691)	SM fermé	57 673

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)